

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

Suite à la séance du 17 février 2026 non tenue par défaut de quorum

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	39	11

Date de convocation	17/02/2026
Date d'affichage	17/02/2026

DL26003	OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC RTE - RESEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITE
----------------	---

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le vingt-trois février, s'est réuni à quatorze heures trente le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Patrick DE GONZAGA, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. Franck PROUST, Mme Marie-France RAINVILLE, M. Richard TIBERINO,

Cté Com. Petite Camargue : M. Didier LEBOIS

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Christophe BOUGAREL

Cté Com. Pont du Gard : Monsieur Alain LAGET

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, M. Jacques BOLLEGUE, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Claude DE GIRARDI, M. Jack DENTEL, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Frédéric ESCOJIDO, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Théos GRANCHI, M. Frédéric PASTOR, M. David-Alexandre ROUX, M. Richard SCHIEVEN, Mme Christine TOURNIER BARNIER, M. Frédéric TOUZELLIER

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ

Cté Com. Petite Camargue : Mme Martine KUFFER, M. Jean-Paul GERAUD, Mme Katy GUYOT

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI,

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPELLIER, M. David GUIRAUD

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE

Secrétaire de séance : Mme Sylvette FAYET

Monsieur Richard TIBERINO, Président expose,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.2111-1,

VU le projet de convention relative à l'occupation du domaine public entre le SITOM Sud Gard et RTE – Réseau de Transport d'Électricité,

CONSIDERANT que le pylône n°10 de cette ligne est implanté sur une parcelle cadastrée section KE n°0173, appartenant au SITOM Sud Gard et relevant de son domaine public,

CONSIDERANT que ladite convention encadre notamment :

- l'occupation du domaine public par les ouvrages de RTE,
- les obligations de débroussaillage et de prévention des risques incendie,
- les modalités d'intervention et de sécurité,
- les conditions financières, incluant :
 - une indemnité forfaitaire de 1 988 € HT au titre de l'implantation et du surplomb,
 - une redevance annuelle d'occupation du domaine public, fixée pour l'année 2025 à 3 235 €, révisable annuellement.

CONSIDERANT que cette convention est conclue pour la durée d'exploitation de la ligne électrique et contribue à la sécurisation de l'alimentation électrique tout en préservant les intérêts du SITOM Sud Gard,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 10 février 2026,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la convention relative à l'occupation du domaine public entre le SITOM Sud Gard et RTE concernant l'implantation du pylône n°10 et le surplomb de la ligne 225 kV n°1 Saint-Césaire – Saint-Christol, telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Président du SITOM Sud Gard à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

ARTICLE 3 : De préciser que la redevance annuelle d'occupation de son domaine public sera actualisée chaque année et que les recettes liées à cette convention seront inscrites au budget du SITOM Sud Gard.

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

Le Président du SITOM Sud Gard



Richard TIBERINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20260223-DL2026003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

